



A Toulouse, le 04/12/2025

## **Déclaration liminaire au CSA du 04/12/2025**

Depuis un an maintenant, les atteintes aux missions des personnels des SPIP, des services d'application des peines se multiplient avec des instructions de plus en plus démagogiques et populistes remplies de contre-sens.

Février 2025, le Garde des Sceaux fustige les activités « ludiques et provocantes » en détention,

Juin 2025, ce sont les personnes détenues étrangères qu'il faut jeter au pilori, en favorisant les LC expulsion et en bafouant leurs droits, reniant ainsi le principe de l'individualisation des prises en charge et en donnant un sentiment général que l'AP devient l'antichambre de l'Intérieur,

Novembre 2025, c'est au tour de la remise en cause des permissions de sortir, avec dans la foulée une critique des décisions des JAP, le limogeage du directeur du CP de Rennes et la convocation à la gendarmerie du CPIP chargé du dossier,

Le 1<sup>er</sup> décembre 2025, l'ensemble des personnels de l'AP subit un nouvel affront au travers d'un courrier où des termes dignes de l'extrême droite sont utilisés.

Bientôt la loi S.U.R.E...

Jusqu'où iront ces attaques ?

Alors même que le GDS devrait avoir une attitude pédagogique à l'encontre de la population pour rappeler le sens des permissions de sortie et des aménagements de peine, pour expliquer que les sorties sèches doivent être évitées à tout prix car des études poussées ont démontré l'aggravation du risque de récidive.

La posture adoptée ces derniers mois est de contribuer aux polémiques voire de les créer, et de prôner le « tout sécuritaire » et de discréditer toute politique d'insertion en sacrifiant au passage ses agents.

Nous sommes malheureusement bien loin des valeurs prônées par un ancien ministre panthéonisé, Robert Badinter, qui loin d'avoir cherché les honneurs avait su mettre l'humain au cours de notre action.

Localement, afin d'apporter tout notre soutien aux collègues jetés en pâture, la tentation était forte pour nous de boycotter ce CSA du 4/12/25.

Or, nos collègues attendent trop de cette instance qui va porter exclusivement sur l'application de la circulaire du 23/02/24 concernant le Télétravail. Nous leur devons d'assumer nos responsabilités et de défendre aujourd'hui leurs droits. Nous avons même sollicité la présence d'une collègue aux compétences syndicales nationales pour nous apporter son éclairage puisé dans sa connaissance des textes et des autres situations sur le territoire. Nous déplorons le refus qu'il nous a été renvoyé.

Nous tenons à rappeler que la note DAP sur le TT a été abrogée en septembre 2025, que les autres SPIP ont déjà acté l'application de la circulaire de février 2024 et que sur le SPIP 31/09, il faut cependant attendre le mois de décembre 2025 pour qu'un CSA sur la question soit enfin réuni.

De plus, nous souhaitons souligner que notre dernier CSA s'est tenu le 11 juillet 2025. Ce CSA spécial TT ne doit pas éluder tous les autres sujets qui aurait dû être discutés en CSA : organisation du travail, note de service en mode dégradé, problèmes RH, contraintes budgétaires, problèmes de locaux ...

Le dialogue social est entre les mains de nos directions qui se doivent de l'insuffler et de le nourrir ; alors, n'oubliez pas sa définition : « le droit à la participation des fonctionnaires à la détermination de leurs conditions de travail en prônant la négociation collective».